

BULLETIN D'ADHESION 2012 - MEMBRE INDIVIDUEL

(en cas d'affiliation par Internet, ne pas retourner ce bulletin)

NOM _____ **PRENOM** _____
SEXE **M** **F** **DATE DE NAISSANCE** _____
ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

PAYS _____ **E-MAIL** _____

Champ obligatoire : confirmation par E-mail

PREMIÈRE LICENCE OU LICENCE CHEF DE FAMILLE

SI DEJA LICENCIE

PREMIERE LICENCE	MINI BRAQUET (1)		PETIT BRAQUET (2)		PETIT BRAQUET PLUS (3)		GRAND BRAQUET (4)	
	SANS REVUE	AVEC REVUE	SANS REVUE	AVEC REVUE	SANS REVUE	AVEC REVUE	SANS REVUE	AVEC REVUE
LICENCE ADULTE	48,00 €	71,00 €	48,70 €	71,70 €	58,00 €	81,00 €	91,00 €	114,00 €
JEUNES -25ANS <small>Nés après le 31/12/86</small>	22,50 €	45,50 €	23,20 €	46,20 €	32,50 €	55,50 €	65,50 €	88,50 €

Pour tout nouvel adhérent avec abonnement :
Tarif exceptionnel de **17 €/an** au lieu de 23 €/an.

OPTION FFCC	
INDIVIDUEL	FAMILLE
19,20 €	24,70 €

FAMILLE : DEUXIÈME ADULTE ET/OU ENFANTS (si même adresse)

NOM _____ **PRENOM** _____
SEXE **M** **F** **DATE DE NAISSANCE** _____
N° DE LICENCE DU CHEF DE FAMILLE (si déjà affilié) _____

DEUXIEME LICENCE	MINI BRAQUET (MB) (1)	PETIT BRAQUET (PB) (2)	PETIT BRAQUET PLUS (PB+) (3)	GRAND BRAQUET (GB) (4)
2° ADULTE	31,00 €	31,70 €	41,00 €	74,00 €
ENFANTS DE 7 A 25 ANS	19,00 €	19,70 €	29,00 €	62,00 €
ENFANT DE 6 ANS ET MOINS	GRATUIT	GRATUIT	9,30 €	42,30 €

COÛT TOTAL _____ €

MODES DE PAIEMENT

Carte bancaire **ou** **chèque** (à l'ordre de la FFCT)

Autorise la Fédération française de cyclotourisme à prélever la somme de : _____ €

N° Carte :

Date d'expiration :

Le cryptogramme :

Le :

Signature obligatoire :

Date de traitement :

TOURNEZ S.V.P
Document à remplir
obligatoirement





**DOCUMENT OBLIGATOIRE À RENSEIGNER ET À SIGNER PAR L'ADHERENT PUIS À RENVoyer
À LA FFCT APRÈS LE CHOIX DE LA FORMULE DE LA LICENCE SAISON 2012**

Je soussigné(e) né(e) le

1) RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ(E)

qu'il n'est pas délivré de licence sans assurance. L'inclusion de garanties de Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours est une obligation légale. La formule "Mini Braquet" a été créée à cet effet. → art. L.321-1 du Code du sport

de l'intérêt que présente un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer. → art. L.321-4 du Code du sport

de pouvoir souscrire des garanties individuelles complémentaires corporelles et matérielles facultatives proposées à tous les licenciés FFCT par le contrat n° 101 206 004. → art. L.321-6 alinéa 1 du Code du sport

2) SOUSCRIS EN TOUTE CONNAISSANCE (cocher une seule des 4 formules proposées)

la formule de base obligatoire dite "Mini Braquet" comprenant uniquement des garanties de Responsabilité Civile et de Défense Pénale et Recours sans assurance de personne ni assistance rapatriement.

OU L'UNE DES FORMULES FACULTATIVES SUIVANTES

- "Petit Braquet" Détails des garanties indiquées dans le tableau ci-dessous
- "Petit Braquet Plus" idem
- "Grand Braquet" idem

TABLEAU DES GARANTIES SAISON 2012 DU CONTRAT FÉDÉRAL

Formules de licence	Mini Braquet (1) Obligatoire	Petit Braquet (2) Facultative	Petit Braquet Plus (3) Facultative	Grand Braquet (4) Facultative
GARANTIES D'ASSURANCE				
Responsabilité civile	OUI	OUI	OUI	OUI
Défense et Recours	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance Rapatriement	NON	OUI	OUI	OUI
Assurance Corporelle	NON	OUI	OUI	OUI
Invalidité Permanente	NON	OUI	OUI*	OUI*
Dommages au casque	NON	OUI	OUI	OUI
Dom cardio-fréquence-mètre	NON	OUI	OUI	OUI
Décès Accidentel	NON	OUI	OUI*	OUI*
Décès cardio vasculaires	NON	OUI**	OUI** et ***	OUI** et ***
Equipements vestimentaires	NON	NON	NON	OUI
Dommages au vélo	NON	NON	NON	OUI
Dommages au GPS	NON	NON	NON	OUI
* capitaux majorés ** capital minoré (voir tableau des garanties) ***capitaux triplés sous conditions (voir tableau des garanties)				

GARANTIES INDIVIDUELLES COMPLÉMENTAIRES CONTRAT N° 101 206 004

Souscription facultative auprès des MMA Le Mans ouverte à tous licenciés MB, PB, PB+, GB.

- 1) Accident corporel :
 - Indemnité Journalière en cas de perte de salaire ou de revenus ou en cas d'hospitalisation.
 - Capitaux Invalidité permanente et Décès (sauf d'origine cardio-vasculaire).
- 2) Dommages et vol total du vélo (licence Grand Braquet obligatoire pour souscrire dommages au vélo) :
 - Dommages seuls ou Vol total seul ou Dommages et vol total.

DÉCLARATION DE SINISTRE

En cas d'accident, envoi dans les 5 jours ouvrés de la déclaration de sinistre soit par intranet (site www.ffct.org, « espace licenciés ») soit par voie postale aux MMA (document téléchargeable sur le site Internet ou à demander au siège fédéral).

Fait le à

Signature *

* Pour les mineurs, signature d'un des parents ou du tuteur légal